Accusé de réception en préfecture 069-216902387-20230907-DE230907CMA0901-DE Date de télétransmission : 14/09/2023 Date de réception préfecture : 14/09/2023

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE Place du Marché 69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DES
CONSEIL MUNICIPAL

N°2023-09-01

Nombre de membres :

En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26

(dont 4 pouvoirs)

Objet: Approbation de la convention Fonds de concours voirie 2022

L'an deux mille vingt-trois,
 Le 07 septembre, à 20h00

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation: 01 septembre 2023

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Patrick withers est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

Présents:

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, SARTORETTI, Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, AGGOUN Jean-Claude, GRANGE Evelyne, FEUNTUN Christel, ÇAKIR-LOUSSE Corinne, DALBEPIERRE Michael, LAPLACE Sébastien, MURIGNEUX Claudie, PAISSE Matthieu, RATTON Maryline, THEVENON Pierrick, VENET Denis, VERICEL Pauline, ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana.

Absents excusés :

GRANGE Agnès, pouvoir donné à Mme. Evelyne GRANGE ROY Jean Sébastien, pouvoir donné à Mme SIMON Anne-Claire FLAMENT Julien pouvoir donné à Mme MURIGNEUX Claudie VAUX Marie-Aimée pouvoir donné à Mme ODIN Catherine

La Communauté de communes des Monts du Lyonnais est aujourd'hui seule compétente en matière de création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire tel que défini par la délibération N°18-1254 du 18 décembre 2018. Aussi un programme de travaux est réalisé chaque année à partir d'une enveloppe budgétaire établie au moment du vote du budget primitif et répartie entre les communes en fonction de différents critères.

La commune a choisi en 2022 de lancer le projet de rénovation du chemin du bois du jour en y consacrant la totalité de l'enveloppe allouée par la CCMDL pour l'année 2022. Le montant estimatif de travaux est de 125 749.59 € TTC

Accusé de réception en préfecture 069-216902387-20230907-DE230907CMA0901-DE Date de télétransmission : 14/09/2023 Date de réception préfecture : 14/09/2023

Date de publication:

Le coût des travaux d'aménagement dépassant l'enveloppe, la Commune de Saint Symphorien sur Coise doit rembourser au Maître d'ouvrage (la communauté de communes) ce montant par fonds de concours.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'attribution du fonds de concours définissant les conditions administratives et financières auxquelles sont réalisés les travaux d'aménagement de ces voiries.

Le Conseil Municipal:

Ouï le projet de convention de fonds de concours Après en avoir délibéré :

à 26 voix pour et 0 contre

- 1. APPROUVE la convention de fonds de concours voirie 2022
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de fonds de concours ainsi présentée, afin de rembourser à la communauté de communes la différence entre le montant des travaux et l'enveloppe financière allouée, sur les bases du calcul stipulé dans la convention,
- 3. AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier ;
- 4. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat
- 5. CHARGE Monsieur le Maire et Madame le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé au registre les membres présents

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Pour extrait certifié conforme,

La/Le secrétaire de séance

Le Maire,